

Musée du Temps - Exposition Visions du Monde : partenariat avec le Musée de la Lunette (Ville de Morez) - Demande de subvention auprès de la DRAC

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Musée du Temps de la Ville de Besançon, à l'occasion de l'année de l'Astronomie, propose l'exposition «Visions du Monde» du 24 octobre 2008 au 24 mai 2009.

Y seront présentées :

- l'exposition temporaire du Musée de la Lunette de la Ville de Morez regroupant les instruments d'optique de la collection Essilor-Pierre Marly et celle du CNES. Au service de la raison, ces instruments illustrent un cheminement scientifique universel mis à profit pour mesurer le temps, l'espace, les astres. Ils accompagnent l'invention de la science moderne qui relègue dans leur Antiquité Aristote et Ptolémée. Déclinés dans leur forme et leur fonction au profit d'un usage quotidien, le passage de la longue-vue à la lorgnette traduit une évolution des comportements sociaux, un goût pour les Humanités, l'amour de la vie et de la beauté des choses.

- des œuvres contemporaines de Vladimir Skoda inspirées par la thématique de la mesure du temps.

La ville de Morez pour le Musée de la Lunette prête l'ensemble des collections gratuitement.

En contrepartie, la Ville de Besançon s'engage à prendre en charge la restauration d'une partie des collections prêtées. A ce titre, une demande de subvention a été adressée à la DRAC et accordée par cette dernière.

L'ensemble des dépenses liées à cette exposition est imputé sur le budget du Musée du Temps. Le montant des dépenses liées aux restaurations des instruments d'astronomie, dépôt collection Essilor-Pierre Marly est estimé à 2 691 €, la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté s'élevant à 942 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon :

- de se prononcer sur ces propositions,
- de solliciter la subvention de 942 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'ensemble des documents liés à ce partenariat.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.